

Contrat annuel renouvelé 25 ans dans un lycée

Par surfline, le 20/11/2009 à 21:27

Bonjour, je travaille dans un lycée depuis 25 ans avec un contrat renouvellé chaque année. Hors cette année mon contrat s'arrète fin 2009. Après discution avec mon directeur, j'ai appris que ce n'est plus le rectorat qui s'occupera de mon cas mais le lycée gérant les AE.(Je suis un MDP, maitre de demi pension ,avec un statut très proche des MA. Nous ne sommes plus recrutés depuis 2003) .Je voudrais savoir s'il est possible de demander d'etre titularisé, et quelles sont les démarches à faire. Certains me disent les prud'homme, d'autres le tribunal administratif, enfin c'est flou pour moi. Pensez vous que mon cas est défendable et comment? Merci de m'avoir lu. cordialement.